

Convocation à l'assemblée générale annuelle de votre Caisse Desjardins de Trois-Rivières



Lundi 19 avril 2021

18 h 30

Le lien pour assister à l'assemblée est disponible à l'adresse suivante :

www.desjardins.com/caisse-trois-rivieres

Compte tenu de l'évolution incertaine de la situation liée à la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus, l'assemblée générale annuelle de votre caisse se tiendra exclusivement à distance. Cette formule implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets pendant la diffusion de l'assemblée, alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre jours suivants. À noter que la votation s'effectuera à même votre session sécurisée Accès D.

En tant que membre, vous pourrez pendant la diffusion de l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2020;
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur de rotation*;
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.

Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);
- statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu;
- voter pour élire des membres du conseil d'administration



Modification au Règlement intérieur de la caisse

- modifier l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse de façon à ce que le nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration passe de quatorze (14) à quinze (15);
- recommander que cette modification entre en vigueur dès la levée de l'assemblée générale annuelle de 2021;
- si la modification à l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse est adoptée, recommander d'adopter un nouveau règlement concernant la rotation des administrateurs de la Caisse, de manière à permettre à ce qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit sortant de charge chaque année;
- recommander que ce règlement concernant la rotation entre en vigueur dès la levée de l'assemblée générale annuelle de 2021.



Élections

Quatre (4) postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 8 février à 17 h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Alissa André

Yves Bois

Jonathan Duguay

Augustine Eldad Bahoya

Rémi Frigon

André Gabias

Valérie Therrien

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-trois-rivieres ou sur demande auprès de la Caisse. Le rapport annuel et la revue annuelle 2020 sont aussi disponibles.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.